

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2016 à 19 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT , M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), Mme Jeanine BERTHELOT (procuration à Annie Henneau), Mme Evelyne GAILLOT (procuration à Karine Bassard)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 09/02 et 17/02 sont approuvés à l'unanimité.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de	302.585,00 €
La section d'investissement présente un déficit de	435.734,56 €
Soit un déficit global de	133.149,56 €

Budgets annexes

Distribution d'eau potable

La section de fonctionnement présente un excédent de	116.763,99 €
La section d'investissement présente un excédent de	92.083,83 €
Soit un excédent global de	208.847,82 €

Assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent de	46.944,33 €
La section d'investissement présente un déficit de	289.593,75 €
Soit un déficit global de	242.649,42 €

Les trois comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion établis par la perception.

2. BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET COMMUNAL)

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1.060.134,44 €	Excédent antérieur reporté	56.300,44 €
Charges de personnel	447.750,00 €	Atténuation de charges	6.000,00 €
Atténuation de produits	12.000,00 €	Opérations d'ordre entre section	100.400,00 €
Opérations d'ordre entre section	91.000,00 €	Produits des services	83.040,00 €
Autres charges de gestion courante	211.955,00 €	Impôts et taxes	1.122.311,00 €
Charges financières	43.000,00 €	Dotations et participations	465.588,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €	Autres produits de gestion courante	22.000,00 €
		Produits exceptionnels	11.200,00 €
Total des dépenses	1.866.839,44 €	Total des recettes	1.866.839,44€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	435.734,56 €	Emprunt	1.260.000,00 €
Capital des emprunts	149.500,00 €	Taxe locale d'équipement	5.000,00 €
Etude PLU	35.000,00 €	FCTVA	165.000,00 €
Travaux voirie 2016	168.450,00 €	Subventions Etat et établissements nationaux	
Vidéo protection	90.000,00 €	Notre Dame Trouvée	114.000,00 €
Aménagement centre bourg	201.950,00 €	DETR Maison de Santé	400.000,00 €
Travaux de bâtiments communaux		DETR Tennis couvert	70.000,00 €
<i>Notre Dame Trouvée</i>	180.000,00 €	Fédération de Tennis	12.000,00 €
<i>Maison de santé</i>	1.700.000,00 €	FNADT	120.000,00 €
<i>Tennis couvert</i>	21.000,00 €	Europe	200.000,00 €
<i>Amtg ancien bât services techniques</i>	36.000,00 €	FIPD	60.000,00 €
<i>Travaux d'accessibilité</i>	100.000,00 €	Subvention Région	
<i>Salle polyvalente</i>	25.000,00 €	Tennis couvert	50.000,00 €
<i>Travaux écoles (clôture, portes,...)</i>	67.000,00 €	Maison de Santé	150.000,00 €
Matériel - Mobilier - Informatique		Subventions Département	
<i>Informatique</i>	8.000,00 €	Maison de santé	250.000,00 €
<i>Autres immobilisations</i>	5.000,00 €	Travaux de voirie	30.000,00 €
<i>Matériel roulant (balayeuse, véhicule)</i>	65.000,00 €	Tennis couvert	72.000,00 €
Intégration vente matériel	65.000,00 €	Ancien bât services techniques	21.350,00 €
		Reprise véhicule Crafter	20.000,00 €
		Amortissement trx SICECO 2009 à 2012	17.000,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	246.284,56 €
Total des dépenses	3.262.634,56 €	Total des recettes	3.262.634,56 €

TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

Le maire rappelle que ces taxes locales communales n'ont pas évolué depuis 2008.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Un accord de principe pour un montant de 2.500 € avait été donné.

Par 18 voix pour et 1 abstention (Gilles Gaudin de Saint Rémy), un budget de 2.500 € est accordé au Conseil Municipal Jeunes.

3. SUBVENTIONS 2016

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents (19 voix) les subventions suivantes aux diverses associations.

Associations à caractère social		Associations culturelles	
A.D.M.R.	600 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	10.500,00 €
Amicale donneurs de sang	460 €	Harmonie	4.600,00 €
Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Groupe Vocal Divertimento	460,00 €
Amicale Foyer logement « les Myosotis »	400 €	AlternArtAuxois Production	600,00 €
Téléthon	500 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	500,00 €
Téléthon (origine don commerçant)	100 €	Amis de la bibliothèque	274,00 €
J.A.L.M.A.V.	400 €	Rallye Val d'Auxois	150,00 €
Restos du cœur	400 €	Passé Montagnes	150,00 €
Secours catholique	400 €		
Secours populaire	160 €	Associations sportives et de loisirs	
Croix rouge	160 €	Aéroclub « Les Ailes de Pouilly Maconge »	400 €

Souvenir Français	160 €	Aéroclub « Les Ailes de Pouilly Maconge » except	600 €
Arc en ciel pollien (Arcades)	400 €	A.S.P. Football	3.000 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	200 €	A.S.P. Basket	700 €
S.O.S. Village d'enfants	100 €	Judo Club	3.000 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Société de pêche	500 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Société de pétanque	160 €
Association contre les femmes battues	50 €	Tennis club	400 €
Association sclérose en plaques	50 €	Tennis de table	800 €
		V.C.P.A. (Vélo Club)	800 €
		Vital'Gym	300 €
Vie scolaire Formation		Volley Club	300 €
Ecole G. Virely (solde classes dépayées)	1.837 €	C.V.P.A. (Voile)	1.000 €
Ecole G. Virely (transport piscine)	996 €	Association Arc Auxois	300 €
Ecole G. Virely (coop. scolaire)	610 €	Badminton Club Pouilly	300 €
Coop. Scolaire maternelle	610 €		
Association sportive du collège	3.500 €	Autres associations	
OGEC (Ecole Notre Dame- montant estimé)	7.000 €	Comice agricole	200 €
C.F.A. La Noue	490 €	Les Amis de Velard	400 €
CIFA Mercurey	100 €	Les Amis des Bêtes	700 €
Maison Familiale Rurale Pouilly en Auxois	5.000 €	La Ronde de l'Auxois	100 €
		Le panier pollien	100 €
Prévention routière	250 €	Amitié rurale franco-Ethiopienne	200 €
		SCOD « Courir pour la Paix »	500 €
		Association Animaux de boucherie	300 €
		RAPAPEM	50 €
		Cinéma	2.000 €

4. BUDGETS PRIMITIFS 2016 (BUDGETS ANNEXES)

▪ **Distribution d'eau potable**

• Budget

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 96.963,99 €
 La section d'investissement présente un budget excédentaire à la somme de 113.883,83 €

• Surtaxe communale

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir comme suit le montant de la surtaxe Eau Potable pour l'année 2016 :

Part fixe HT/an : 30,08 €
 Consommation € HT/m³ : 0,5348 €
 Fonds financiers de renouvellement HT/m³ : 0,0366 €

▪ **Assainissement**

• Budget

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 116.050,58 €
 La section d'investissement est équilibrée à la somme de 468.193,75 €

• Surtaxe communale

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir comme suit le montant de la surtaxe Service Public Assainissement pour l'année 2016 :

Part fixe HT/an : 23,65 €
 Consommation € HT/m³ : 0,8673 €
 Fonds financiers de renouvellement HT/m³ : 0,0154€

Vote des budgets :

Les 3 budgets sont adoptés à l'unanimité.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

5. AFFAIRES DIVERSES

** Entretien des bornes d'incendie*

La Commune dispose d'une quarantaine de bornes d'incendie, qui nécessitent un entretien régulier. La Saur nous propose une assistance technique de base qui comprend la vérification du bon fonctionnement et une manœuvre au moins annuelle, le maintien en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect et la mesure du débit et de la pression tous les 3 ans au prix d'environ 1.800 € par an pour notre commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire à ce contrat auprès de la SAUR.

** Fermeture de la salle des fêtes*

La fermeture de la salle des fêtes a déjà été évoquée lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2016.

Le 1^{er} mars 2016, le SDIS a inspecté la salle des fêtes et a fortement déconseillé à M. le Maire de poursuivre l'exploitation de cette salle.

Pour exploiter cette salle, il faudrait la classer en ERP (Etablissement Recevant du Public) et faire d'importants travaux d'accessibilité, de sécurité ce qui nécessairement engendrerait une rénovation globale. Ces différents travaux sont estimés entre 700 000 et 900 000 €. Le maire indique qu'avec un tel investissement, nous pourrions bénéficier d'une salle de spectacle digne de ce nom.

Toutefois et compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles les collectivités doivent faire face, la salle des fêtes sera définitivement fermée à partir du 3 juillet 2016.

Des négociations sont en cours avec les autres communes du canton pour trouver une solution de repli aux associations qui utilisent la salle des fêtes (cinéma, danse, ...)

** Expertises assurances*

Le cabinet AC Expert réalisera une expertise sur les différents contrats de la commune pour la somme de 4.500 € HT. Pour information, les dépenses d'assurances s'élèvent à 65.000 € HT par an.

** Droits de place*

Un droit de place est actuellement perçu pour la foire mensuelle, le marché hebdomadaire et la foire patronale. Ce droit de place nécessite de mobiliser un régisseur.

Les recettes générées ne couvrent pas les frais occasionnés.

M. le Maire propose de supprimer les droits de place et de mettre en place une pré-signalisation permanente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'accorder cette gratuité.

** Evolution du service garderie scolaire à la rentrée 2016*

Pour donner plus de souplesse aux parents d'élèves, M. le Maire propose d'élargir les horaires de la garderie de 12h05 à 12h30 maxi. Les conditions tarifaires (gratuité) restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'élargir les horaires de garderie.

** Loyer presbytère*

Il s'agit de réfléchir à ce bâtiment communal occupé gratuitement depuis de nombreuses années par l'association diocésaine. La commune en supporte les frais d'entretien.

La surface est d'environ 225 m², ce qui impliquerait un loyer mensuel se situant entre 1.500 et 2.000 €.

Ce sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil municipal. Le Maire propose de rencontrer l'abbé Hache pour lui exposer la situation car il ne paraît pas envisageable de faire supporter un tel loyer à l'Association Diocésaine. La réflexion pourrait porter sur la vente de cet immeuble.

** Salle d'exposition*

La commune avait projeté de créer une salle d'exposition dans l'ancienne salle des pompes située rue du Docteur Chauveau. Sa superficie est d'environ 55 m².

Le CAUE est intervenu en support sur ce dossier et après étude il apparaît qu'afin de mettre cette salle aux normes en vigueur, le total des travaux serait d'environ 140.000 €.

Ce projet n'est pas réalisable pour le moment, la commune devant faire face à d'autres priorités.

** Avenant au traité d'affermage*

2 postes de relevage ont dû être installés Rue Notre Dame et rue de la coopérative afin de les inclure dans l'assainissement collectif. Ceci induit un coût annuel supplémentaire de 5.666 € par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cet avenant au traité d'affermage.

** Système Alerte Citoyens*

Alerte Citoyen est un service de communication adapté aux besoins des collectivités locales. Il permet d'envoyer des SMS, messages vocaux et email aux citoyens qui se seront préalablement inscrits.

C'est un système qui permet de cibler les quartiers pour lesquels les informations sont transmises (par exemple travaux de voirie), ou qui permet d'informer l'ensemble des habitants inscrits de la commune (par exemple alerte orange).

La commune de Pouilly a décidé d'adhérer à ce service et un bulletin d'adhésion sera distribué aux habitants dans les prochaines semaines. Il est à noter que ce service est gratuit pour les habitants.

** Achat camion*

Lors du budget, il a été prévu l'achat d'un camion en remplacement du Volkswagen Crafter mis en service en 2008 avec un kilométrage de 70.000 kilomètres.

Le Conseil Municipal choisit l'offre d'achat et de reprise de la société Volkswagen.

** Evacuation eaux pluviales rue Pasteur*

Lors de fortes pluies, on note des soucis d'évacuation de l'eau.

Des études ont été faites, des caméras installées.

L'objectif est d'augmenter la capacité d'évacuation.

Une consultation sera lancée pour effectuer les travaux nécessaires.

** Cimetière*

L'étude de la reprise des tombes a déjà commencé.

Prenant en compte la complexité de ce dossier, M. le Maire va le confier à la société Elabor qui a de nombreuses références en la matière.

** Agenda*

M. le Maire rappelle la cérémonie en hommage aux victimes de la déportation, le dimanche 24 avril à 11 heures au Monument aux Morts.

Il n'y aura pas d'office religieux lors de la cérémonie du 8 mai à Pouilly, un office étant célébré à 11h15 au Pôle Agricole en hommage aux bénévoles du Secours Catholique qui recevra le Père Gilbert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.